

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un MCF associé à mi-temps pour l'année universitaire 2021-2022

Dans le champ disciplinaire :

Histoires et cultures architecturales (HCA)

Discipline : Histoires et théories de l'architecture et des formes urbaines (HTAFU)

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

L'enseignant viendra renforcer l'enseignement de l'histoire développé à l'ENSA-M par un professeur et deux maîtres de conférences.

Dans les unités d'enseignement « histoire et société » sont traitées les « humanités » auxquelles s'adosse la pensée architecturale, autrement dit le champ des savoirs qui aident l'architecte à penser ses rapports au monde, d'où émerge la demande sociale et politique, celle qui définit les programmes, les attendus symboliques et impose les contraintes de tous ordres au projet d'architecture : réalité approchée ici par l'histoire de l'architecture et de la ville, par l'anthropologie et la sociologie, par la géographie conjuguée à la sémiologie cartographique, le droit, la notion de patrimoine, l'histoire du logement, enfin, la pratique de l'analyse pluridisciplinaire et architecturale des liens entre architecture et ville.

Durant les cinq premiers semestres, ces UE comptent chacune deux cours et adoptent le format courant de 64 à 70 heures. Ces cinq UE ont en commun de contenir les cinq séquences dont se compose le cours d'histoire de l'architecture, de la ville et du territoire : les deux premières, en S1 et S2, qui traitent de l'histoire d'« avant la modernité », sont un panorama s'étendant de l'Antiquité au milieu du XIXe siècle ; les deux séquences suivantes sont faites, en S3, d'un cours d'histoire de l'architecture moderne et, en S4, d'un cours d'histoire de la ville moderne (tous deux couvrant la période XIXe-XXe) ; enfin en S5, la dernière séquence élargit le regard à l'échelle de l'aménagement du territoire (XVIIe-XXIe) et de l'histoire culturelle et institutionnelle du « patrimoine » (XIX-XXIe). Cette série se trouve associée sur quatre semestres à un autre cours : en S1, il s'agit d'un cours introductif aux rapports anthropologiques de l'homme à son espace, de l'échelle de l'espace domestique à celles de l'urbanité et du territoire ; en S2 et S3, ce sont deux cours reliés qui, sur des bases à la fois philosophiques et géographiques, traitent de la perception de l'espace par l'individu (en milieu urbain) et des traductions de cette perception dans la cartographie.

S'impliquant autant en cycle « Licence » qu'en cycle « Master », le candidat sera amené à créer des cours magistraux autant que des enseignements plus spécifiques, pour **un total de 160 heures (équivalent TD)** :

1- Dans le cadre de la formation Professionnelle continue (FPC) (les vendredis seulement, semestre de printemps) :

- Assurer un cours magistral semestriel en 2e année d'Histoire de la Ville et de l'urbanisme du XIXe au XXe siècle. Cours de base sur l'histoire de la ville contemporaine (1850/1980) qui développe une approche morphologique et typologique, soit une histoire des formes urbaines autant que sociale, des mutations urbaines en Europe dans la période contemporaine. En relation avec le cours d'histoire de l'architecture qui précède, il s'agit de montrer l'implication des architectes (aux côtés des ingénieurs) dans la naissance et le développement de la discipline urbanistique.

La lecture des évolutions et mutations est structurée par trois lignes de force :

- l'invention de l'urbanisme comme discipline,
- la mise en évidence de différentes dimensions complémentaires (grands projets publics volontaristes/processus continus d'urbanisation, dynamiques globales et locales, transferts des « modèles »...),
- l'articulation des échelles de la morphologie urbaine et des échelles de projet (plan de ville, *master plan*, secteur, îlot, types bâtis...).

2- **En formation initiale :**

En cycle Licence :

- Participer aux TD en S5 en **Analyse urbaine et architecturale**, enseignement coordonné par un autre enseignant. Ces TD doivent permettre d'approcher la complexité de la ville à travers une étude de terrain permettant de mobiliser, outre les cours d'analyse urbaine (S5), différentes approches : socio-anthropologique, géographique, paysagère, et historique de la ville et du territoire. Les étudiants doivent mettre en pratique la démarche d'analyse urbaine dans le cadre d'un travail en équipe réalisé en deux phases : entrées thématiques (approches historiques, paysagère, urbanistique, morphologique), puis développement d'une problématique propre à chaque équipe sur un secteur de Marseille associant suffisamment de diversité (morphologique, usages, ...) pour être exploré de manière fine. (le lundi au semestre d'automne)

Pour plus d'information :

<https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2013/05/Livret-Licence.pdf>

En cycle Master :

- Assurer un cours magistral en lien avec le Domaine d'étude **Préexistence** (un cours de 14h, le mercredi au semestre d'automne)
- Participer au Séminaire de master **Histoire critique du projet** orienté vers la recherche et notamment vers l'historiographie de la période contemporaine qui articule les différentes échelles de projet de l'architecture au territoire (le jeudi aux semestres d'automne et de printemps)
- Participer à l'**Option Formation à la recherche** (le mercredi 10h au semestre d'automne et 10h au semestre de printemps). Option constituant un volet du **Parcours Recherche**. L'enseignant devra encadrer des étudiants dans l'exercice de rédaction d'un sujet de thèse en 20 feuillets.

Pour plus d'information :

<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>

Les affectations plus précises seront indiquées à la rentrée 2021.

Charges scientifiques

Une implication dans les activités scientifiques de l'école, et spécifiquement dans la recherche, est souhaitée notamment dans l'intensification des relations entre enseignement et recherche.

Autres tâches

La personne recrutée est tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- participation à des jurys et notamment les jurys de PFE
- encadrement de rapports d'études et de mémoires (licence, séminaire de master, HMONP)
- participation aux instances de l'école

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de **160 heures équivalent travaux dirigés sur l'année**, non comprises les autres obligations de service.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle,

l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscales en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- doctorant ou docteur en histoire en lien avec les domaines de l'architecture
- être titulaire d'un diplôme d'architecte sera apprécié.
- justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline de 3 ans minimum, hors

enseignement

- avoir acquis une expérience dans l'enseignement supérieur se rapportant à l'histoire de l'architecture, de la ville et des territoires toutes périodes confondues sous formes de cours magistraux et de travaux dirigés
- être en capacité de s'intégrer à une équipe constituée
- avoir un emploi principal

Nature et durée des contrats :

- Contractuel de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille
- Ce contrat est limité à un an du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Base de la rémunération brute mensuelle : **1100 €** (à mi-temps)

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'enseignant-chercheur en histoire de l'architecture, ses références (publications, enseignement, recherche) et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une copie de la carte nationale d'identité

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1^{er} et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 :

Article 1^e : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères **remplissant l'une des conditions suivantes :**

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au [1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé](#) portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

Article 31 du décret n° 2018-105 précité : » Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le [code de l'éducation](#), réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Article 5 « Les obligations de service prévues au [1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité](#) sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

Article 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités

« Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences **associé à mi-temps, lorsqu'elles**

remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement ».

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

avant le 7 juillet à 18h
à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention «**recrutement d'un maitre de conférences associés en HCA** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école

le 13 juillet à partir de 9h
en salle des professeurs.

La confirmation de l'audition sera effectuée au plus tard le vendredi 9 juillet

La rentrée universitaire a lieu **le 13 septembre 2021**

Qui contacter ? :

René Borruéy, enseignante en HCA : rene.borruéy@marseille.archi.fr

Ou Hélène Corset-Maillard , directrice : direction@marseille.archi.fr